



DECISION

Du 13 septembre 2022

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour les travaux d'éclairage du stade Alexis Payan

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-038 du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision n°2021-012 du 30 mars 2021 relative au dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2021,

Vu l'arrêté attributif daté du 1^{er} décembre 2021 d'une subvention de la Région Sud au titre du FRAT 2021,

Considérant le chiffrage des travaux pour la réalisation des travaux d'éclairage du stade Alexis Payan, pour un montant total de 115 037,50 € hors taxes ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter cette subvention au taux de 17%, soit une somme de 20 000 €. La part d'autofinancement de la commune sera égale à la différence entre la dépense globale et les subventions sollicitées soit :

Région Sud - FRAT 2021	10%	11 481,00 €
Fédération Française de Football - FAFA	17%	20 000,00 €
Total des subventions	27%	31 481,00 €
Montant définitif des travaux à réaliser		115 037,50 €
Autofinancement de la Commune	73%	83 556,50 €

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 13 septembre 2022.

Le Maire,

Paul Audan